

A compter du 1^{er} janvier 1991, les changements intervenus par rapport à l'ancienne nomenclature des indices matières, base 1.000, en janvier 1983, sont les suivants :

:

1 — MACONNERIE :

Ont été introduits les indices nouveaux :

Trs : Treillis soudé
Tuf : Tuf
Crp : Carreau de plâtre
Hou : Hourdi
Pba : Poutrelle en béton armé
Tua : Tuyau armé
Plt : Plinthes
Bor : Bordure de trottoir

2 — PLOMBERIE — CHAUFFAGE — CLIMATISATION

INDICES NOUVEAUX

Che : Chauffe eau
Bou : Bouche d'incendie
Cla : Clapet de non retour.

3 — PEINTURE — VITRERIE

INDICES NOUVEAUX

Par : Peinture arbris
Psy : Peinture styralin
Vm : Verre martelé
Mas : Mastic

4 — ETANCHEITE

INDICES NOUVEAUX

Fli : Flintkot
Por : Polystirène

5 — TRAVAUX ROUTIERS

INDICES NOUVEAUX

Em : Emulsion

6 — DIVERS

INDICES NOUVEAUX

Gril : Grillage avertisseur
Grc : Grille de ganiveau

«»

Arrêté du 1^{er} avril 1992 portant nomination du chef de cabinet du ministre délégué au Trésor.

Par arrêté du 1^{er} avril 1992 du ministre délégué au Trésor, M. Salem Nabil est nommé chef de cabinet du ministre délégué au Trésor.

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DES TELECOMMUNICATIONS

«»

Arrêté du 1^{er} octobre 1991 portant réouverture de l'aérodrome de Hassi Messaoud/Oued Irara à la circulation aérienne publique.

Le ministre des transports,

Vu la loi n° 64-244 du 2 août 1964 relative aux aérodromes et aux servitudes dans l'intérêt de la sécurité aéronautique ;

Vu le décret n° 65-159 du 1^{er} juin 1965 fixant les conditions de création, de mise en œuvre, d'exploitation et de contrôle des aérodromes civils ;

Vu le décret n° 81-98 du 16 mai 1981 portant affectation des aérodromes d'Etat, modifié et complété ;

Vu le décret n° 81-134 du 27 juin 1981 relatif aux servitudes de dégagement et de balisage ;

Vu le décret exécutif n° 89-50 du 18 avril 1989 portant contenu et procédures de répartition des aérodromes sur le territoire national ;

Vu le décret exécutif n° 89-165 du 29 août 1989 fixant les attributions du ministre des transports, complété ;

Vu l'arrêté du 1^{er} avril 1982 portant ouverture des aérodromes de l'Etat à la circulation aérienne publique et leur classification, complété et modifié ;

Arrête :

Article 1^{er}. — L'aérodrome de Hassi Messaoud/Oued Irara, fermé à la circulation aérienne publique du 1^{er} juillet 1991 au 30 septembre 1991 est réouvert, à compter du 1^{er} octobre 1991, aux opérations dans le cadre des conditions requises par les dispositions réglementaires en vigueur.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 1^{er} octobre 1991.

Mourad BELGUEDJ.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

«»

Arrêté du 19 décembre 1991 portant délégation de pouvoir de nomination et de gestion aux directeurs des services agricoles des wilayas.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya ;